

Pour en savoir plus...

J'appelle le **3646*** pour être mis(e) en relation avec le service social de l'Assurance Maladie.

*(Prix d'un appel local depuis un poste fixe)

Je retrouve toutes les informations sur le service social sur

ameli.fr
L'ASSURANCE MALADIE EN LIGNE

Je note les contacts utiles au sein du service social :

Dans les 5 départements normands

Calvados : 108 Boulevard Jean-Moulin - CS 10001

14031 Caen cedex 9 - (dans les locaux de la CPAM)

Manche : Montée du Bois André

50012 Saint-Lô cedex (dans les locaux de la CPAM)

Orne : 137, rue Cazault - 61012 Alençon cedex

(dans les locaux de la CPAM)

Seine-Maritime :

60, Avenue de Bretagne - 76039 Rouen cedex

42, Cours de la République - 76094 Le Havre cedex

(dans les locaux de la CPAM)

19, rue de Stalingrad - 76200 Dieppe (dans les locaux de la CPAM)

Eure : 1 bis, Place Saint Taurin - 27030 Evreux cedex

(dans les locaux de la CPAM)

mon
parcours
d'assuré



SERVICE SOCIAL

JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E) EN CAS DE DIFFICULTÉS



mon
parcours
d'assuré

Des offres et des services pour m'accompagner à chaque étape de ma vie.

La mission de l'Assurance Maladie n'est pas uniquement d'assurer mes remboursements de soins, elle m'aide aussi à mieux gérer ma santé.

En tant qu'assureur solidaire en santé, l'Assurance Maladie me permet d'être soigné(e) selon mes besoins, en cotisant selon mes moyens. Elle s'engage à me fournir des services d'information, d'accompagnement, de prévention et de dépistage.

Si je suis dans une situation difficile, l'Assurance Maladie met à ma disposition son service social. Il m'informe, m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées à ma situation.

Ce que je fais en tant qu'assuré

Le service social m'accompagne dans mes démarches et me soutient pour trouver les solutions les plus adaptées quelles que soient mes difficultés.

- Je me rends aux entretiens individuels prévus avec l'assistant(e) social(e), afin d'étudier ma situation et de chercher ensemble des solutions.
- Je participe aux réunions d'information et d'échanges proposées.
- J'effectue les démarches conseillées par l'assistant(e) social(e).
- Je donne mon avis en répondant au questionnaire de satisfaction.



BON À SAVOIR

Un(e) assistant(e) social(e) peut se rendre à mon domicile si je ne peux pas me déplacer. L'assistant(e) social(e) est titulaire d'un diplôme d'État, il est tenu au secret professionnel.

Je contacte le service social pour une écoute, des informations et des conseils pour mes démarches. J'appelle le

3646

Prix d'un appel local

sauf surcoût imposé par certains opérateurs de téléphonie fixe ou mobile.

Ce que le service social de l'Assurance Maladie



fait pour moi

JE SUIS EN ARRÊT DE TRAVAIL DEPUIS TROIS MOIS



- Le service social m'invite à participer à une réunion d'information collective.
- Lors de cette réunion, je bénéficie d'informations sur mes droits et les démarches que je dois effectuer pour faire face aux difficultés que je rencontre
- L'assistant(e) social(e) peut me recevoir individuellement et en toute confidentialité, si j'en ressens le besoin.
- Il recherche avec moi des solutions adaptées et devient mon interlocuteur privilégié.

EN CAS DE DIFFICULTÉS, JE SUIS ACCOMPAGNÉ(E) POUR PRÉPARER MA RETRAITE

- Le service social m'invite à une réunion d'information animée par un(e) assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie et un intervenant de l'Assurance Retraite,
- et/ou me propose un entretien individuel.

Je bénéficie d'informations concrètes sur mes droits, les démarches que je dois engager, mon changement de statut et mes projets de vie.

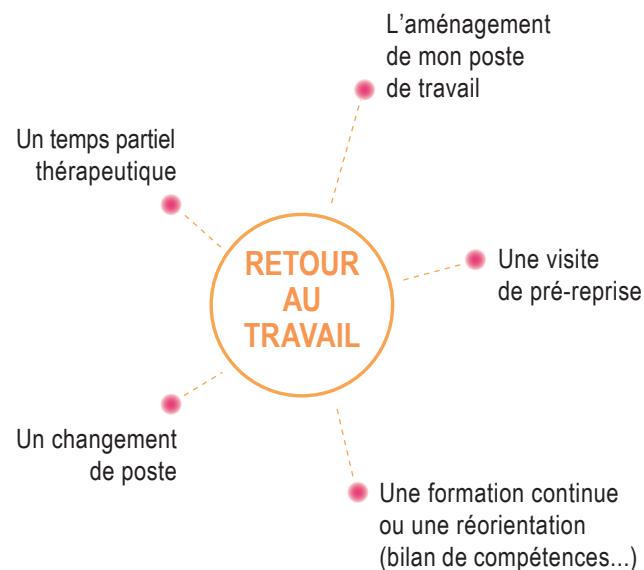


J'Y PENSE

Pour éviter une éventuelle rupture de revenus je dépose mon dossier à ma caisse de retraite 4 mois avant la date de mon passage à la retraite.

MON ÉTAT DE SANTÉ REND DIFFICILE MON RETOUR AU TRAVAIL

- Le service social me conseille et m'aide à construire mon projet professionnel.



BON À SAVOIR

Si une de ces solutions est mise en place pendant mon arrêt de travail, mes indemnités journalières sont maintenues (en accord avec mon médecin traitant et le médecin conseil de l'Assurance Maladie).

JE SUIS HOSPITALISÉ(E) ET JE PRÉPARE MON RETOUR À DOMICILE



- J'en parle au service social ou au personnel soignant de l'établissement de soins.
- Avec mon accord, l'établissement où je suis hospitalisé(e) contacte le service social de l'Assurance Maladie.
- L'assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie me contacte pour évaluer avec moi si les aides mises en place sont suffisantes et adaptées à mes besoins (aide ménagère, aménagement du domicile...).
- En cas de besoin, il recherche avec moi d'autres solutions lors d'une visite à domicile.

J'AI BESOIN DE SOUTIEN POUR VIVRE AVEC MA MALADIE

- L'assistant(e) social(e) de l'Assurance Maladie me reçoit, m'écoute et recherche avec moi des solutions adaptées à mon état de santé.
- Il m'informe sur mes droits et les aides dont je peux bénéficier pour faire face à mes dépenses de santé.
- Il me conseille pour organiser ma vie quotidienne pendant et après la maladie, il me propose de m'accompagner et de m'aider à construire un nouveau projet de vie.
- Il me propose de partager mon expérience avec des personnes qui ont les mêmes préoccupations que moi.
- Il m'oriente vers les associations de malades qui me concernent.

J'AI BESOIN D'INFORMATIONS ET DE CONSEILS POUR PRENDRE EN CHARGE MA SANTÉ

- Le service social peut m'apporter son soutien pour :
 - utiliser le chèque que j'ai reçu pour bénéficier de l'Aide pour une complémentaire santé (ACS). Le service social m'aide à comprendre les contrats d'adhésion des différentes complémentaires santé qui me sont proposées. Ainsi, je peux choisir celle qui me correspond le mieux,
 - bénéficier de conseils pour ma santé. Le service social organise des réunions d'information et d'échanges sur des thèmes de prévention (bilan de santé, dépistage, vaccination...).
- ### J'AI ENTRE 16 ET 25 ANS ET JE PRENDS SOIN DE MA SANTÉ
- Le service social m'accompagne dans mes démarches et me donne des conseils.
 - Je peux participer à une réunion d'information animée par l'assistant(e) social(e) et un intervenant spécialisé.
 - Je bénéficie d'informations et de conseils en matière de prévention (activité physique, hygiène, sommeil, alimentation, contraception, campagnes de dépistage, comportements à risques...).
 - Je suis guidé(e) dans les démarches que je peux entreprendre (première affiliation à la sécurité sociale, obtention de ma carte Vitale, ouverture de mon compte ameli, choix de ma couverture complémentaire santé...).
 - Je suis informé(e) sur le parcours de soins et le bilan de santé.